

TL.-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 97-403 DU 18 AOÛT 1997
portant approbation du collectif
budgétaire, gestion 1997, de la
Sous-Préfecture de HOUEYOGBE
(MONO).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N°90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Loi N°90-008 du 23 Mai 1990 portant organisation et attributions des Circonscriptions Administratives durant la période de transition ;
- VU la Loi N°97-001 du 21 Janvier 1997 portant Loi de Finances pour la gestion 1997 ;
- VU la Proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;
- VU le Décret N°96-128 du 9 Avril 1996 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N°97-208 du 30 Avril 1997 portant approbation des budgets primitifs, gestion 1997, des Circonscriptions Administratives du Mono ;

Sur Proposition du Ministre des Finances ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 06 Août 1997

.../...

D E C R E T E :

Article 1er.- Est approuvé le collectif budgétaire, gestion 1997, de la Sous-Préfecture de HOUEYOGBE, arrêté en recettes et en dépenses aux montants inscrits à l'annexe ci-jointe.

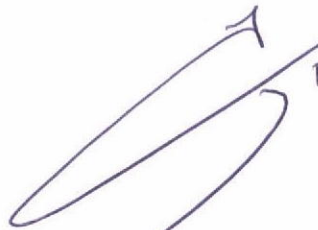
Article 2.- Le Ministre des Finances est autorisé en cas de nécessité de service, à effectuer, par Arrêté, des virements de crédits de chapitre à chapitre sur proposition du Sous-Préfet, ordonnateur du budget local.

Le Sous-Préfet est également autorisé en cas de besoin et dans la limite de ses compétences budgétaires, à opérer des virements de crédits d'article à article au sein d'un même chapitre.

Article 3.- Le présent Décret sera publié au journal officiel.

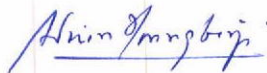
Fait à COTONOU, le 18 AOUT 1997

Par le Président de la République,
 Chef de l'Etat,
 Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU.-

Le Premier Ministre, chargé de la Coordination
 de l'Action Gouvernementale et des Relations avec
 les Institutions, Porte-Parole du Gouvernement,



Adrien HOUNGBEDJI.-

.../...

Le Ministre des Finances,

Moïse MENSAH.-

Le Ministre de l'Intérieur, de la
Sécurité et de l'Administration
Territoriale,

Théophile N'DA.-

Ampliatiions : PR 6 AN 4 SGG 4 CC 2 CES 2 CS 2 HAAC 2 MF 4 ME 4
MISAT 4 AUTRES MINISTERES 15 DLC 2 DGBM 4 CF 1 DGTCP 2 CIRC.
ADM. 12 GCONB-UNB-FASJEP-ENA 4 BN-DAN 2 IGF 1 IGAA 1 JO 1.-

SOUS-PREFECTURE DE HOUHEYOGBE

RECETTES ORDINAIRES : Trente Sept Millions Quatre Cent
Cinquante Quatre Mille Cent Quatre
Vingt Neuf francs..... 37 454 189

RECETTES EXTRAORDINAIRES : Quatre Millions Trois Cent
Cinquante Mille francs :..... 4 350 000

DEPENSES ORDINAIRES : Trente Sept Millions Quatre Cent
Cinquante Quatre Mille Cent Quatre
Vingt Neuf francs.....37 454 189

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : Quatre Millions Trois Cent Cinquan-
te Mille francs..... 4 350 000

TABLEAU N° 1

RESSOURCES PREVISIONNELLES DU
COLLECTIF BUDGETAIRE GESTION 1997
DE LA SOUS-PREFECTURE DE HOUHEYOGBE (MONO)

BUDGET PRIMITIF 1997	BUDGET ADDITIONNEL					COLLECTIF BUDGETAIRE
	EXCEDENT DES EXERCICI- CES ANTE- RIEURS	RESTES A RECOUVRER EX ANTERIEURS	RECETTES NOUVELLES	RECETTES COMPLE- MENTAIRES	TOTAL	
31 500 000	5 004 189	-	-	950 000	5 954 189	37 454 189

TABLEAU N° 2

REPARTITION DES CREDITS DU COLLECTIF
BUDGETAIRE GESTION 1997
DE LA SOUS-PREFECTURE DE HOUHEYOGBE

BUDGET PRIMITIF 1997	BUDGET ADDITIONNEL					COLLECTIF BUDGETAIRE
	RESTE A PAYER DES EX-ANTE- RIEURS	RESTE A MANDATER DES EX- ANTE- RIEURS	DEPENSES NOUVEL- LES	DEPENSES COMPLE- MENTAIRES	TOTAL	
31 500 000	-	-	1 250 000	4 704 189	5 954 189	37 454 189

TABLEAU N° 3

REPARTITION PAR NATURE DES CREDITS ADDITIONNELS

MONTANT	FONCTIONNEMENT (DEPENSES ORDINAIRES)		INVESTISSEMENT (DEPENSES EXTRAORDINAIRES)	
	MONTANT	TAUX	MONTANT	TAUX
5 954 189	4 104 189	69 %	1 850 000	31 %